



Vailhauquès, mardi 05 mars 2013

Le Président du Conseil d'Administration

à

Monsieur le Président  
du Syndicat National des SPP et des PATS  
Chez Monsieur Sébastien GAL  
36 rue Jean Jacques Rousseau  
34130 MAUGUIO

**Nos références :** CD/LS/MV

**Vos références :** Votre courrier du 18 février, Refonte de la filière.

**N° départ :** 3362

**Objet :** Refonte de la filière

**Téléphone :** 04.67.10.35.00

**Affaire suivie par :** Colonel Christophe DURAND

**Courriel :** secretariat@sdis34.org

Monsieur le Président,

Comme suite à votre courrier cité en référence, je vous apporte les éléments de compréhension que vous avez souhaités.

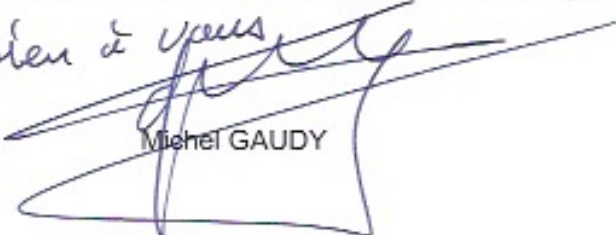
Dans le cadre de la réintégration par décision de justice de l'ancien Directeur, il avait effectivement été créé un poste de Directeur de Cabinet afin que je puisse m'attacher les services d'une personne compétente dans le cadre de la gestion du SDIS et de la conduite des grands projets.

Néanmoins, la réintégration prévue ayant eu lieu juridiquement, et l'intéressé étant aujourd'hui en retraite, le poste de Directeur de Cabinet prévu n'aura pas besoin d'être pourvu, je suis donc en mesure d'apaiser votre inquiétude à ce propos.

S'agissant par ailleurs de la question des sous-officiers que vous soulevez, le SDIS 34 s'est positionné très tôt dans une logique de nomination de sergents au grade d'adjudant en nombre important dans le respect de la bonne organisation du service.

J'aimerais toutefois préciser que la réforme de la filière que vous avez contribué à adopter ne rend pas obligatoire la nomination de tous les sergents actuels. La clause de revoyure permettra peut-être de corriger ce constat ... Quoiqu'il en soit, je vous rappelle que le SDIS a toujours été attentif à l'évolution de carrière des agents méritants.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous  
  
Michel GAUDY